



Risque de caisse et problème de versement espèces

Par **lamu67**, le **18/11/2008** à **20:35**

Je travaille depuis 8 ans avec une caisse (fond de caisse 500 euros). Je suis agent de vente et de conseils pour une compagnie de transport urbain.
En date du 10.11.2008 je fait ma remise espèces en fin de journée mais la banque dit avoir reçu 50 euros en moins de ce que j'étais censée verser or ce jour là et les jours suivants ma caisse était toujours à 500 euros.
On me demande de verser cet argent qui manque sous prétexte que la banque ne se trompe jamais et qu'on me verse un risque de caisse mensuel pour couvrir ce genre de chose.
Risque de caisse = 49.47 euros brut.
De plus je ne trouve nul part ce qu'est réellement un risque de caisse et s'il sert vraiment à ça. J'ai entendu dire que c'était illégal et que le risque de caisse était versé parce que je suis en contact quotidiennement avec de l'argent.
Voyant ma récalcitrance, mon employeur dit que la banque est sous vidéo surveillance et va demander à visionner cette vidéo...
Puis-je assister à ce visionnage? Quel recours ai-je si la vidéo va dans le sens de mon employeur?
J'attends de vos nouvelles avec impatience.
Merci d'avance pour vos conseils.